



Renouvellement Bail Habitation

Par **LOISELEUR Maud**, le **07/08/2017** à **12:00**

Bonjour,

Un Renouvellement Bail Habitation, pour 3 ans, doit-il être obligatoirement Signer (comme il est prévu sur le Bail):

"Lu et Approuvé" Signer par le Preneur (locataire).

"Lu et Approuvé" Signer par le Mandataire du Bailleur.

"Lu et Approuvé" Signer par la Caution.

Merci (avec toutes mes excuses).

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.